

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 27 MAI 2011

Etaient présents :

M. Gérard TREMEGE – M. Christian PAUL – M. Daniel FROSSAD – M. François-Xavier BRUNET – M. Yannick BOUBEE – M. POUYSSEGUR – M. Roger LESCOUTE – M. Patrick VIGNES – M. BAUBAY – Mme CASTELLOT – M. Erick BARROUQUERE-THEIL – M. Claude BONNEMAISON – M. Roger-Vincent CALATAYUD – Mme Andrée DOUBRERE – M. Serge DUFFAU – M. Pierre FAURE – M. Michel FORGET – M. Ernest FOURCADE – Mme LAMERE – M. Charles HABAS – M. Michel JOUANOLOU – M. Pierre JUNCA – M. David LARRAZABAL – M. Jean-Claude PAULET – M. Jean-Claude PIRON – M. Guy POEYDOMENGE – M. Daniel RIVIERE – M. Thierry ROBERT – M. Francis TOUYA.

Etaient excusés :

M. Dominique LIDAR – Mme Geneviève ISSON – Mme Anne-Marie ARGOUNES – M. Marc GARROCQ.

M. POUYSSEGUR est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*

**

M. TREMEGE : Je vous présente les excuses de Michel CAILLAUD qui est absent et de Marc GARROCQ ayant eu un petit ennuï, j'espère qu'il sera vite rétabli.

**DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

M. TREMEGE : Y a-t-il des questions sur la décision prise par le Président dans le cadre des délégations, qui vous a été communiquée et qui concerne la modification de la régie de recettes et création d'une régie d'avance sur la Bibliothèque Louis Aragon ?

Pas d'observations.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2010

M. TREMEGE : Avant que nous abordions l'ordre du jour tel qu'il est défini avec l'approbation des comptes administratifs, les affectations des résultats, je vous suggère que nous allions tout de suite sur le point n° 5 puisque M. MARQUIS de KEOLIS nous fait le plaisir de sa présence. Je vous suggère que nous abordions ce sujet tout de suite pour pouvoir le libérer.

Est-ce que vous êtes d'accord sur cette modification de l'ordre du jour ?

M. MARQUIS je vais vous passer la parole pour que vous nous présentiez le rapport d'activité 2010.

M. MARQUIS : Le rapport d'activité vous est fourni dans les dossiers que vous avez devant vous. Aujourd'hui je vais insister sur les faits marquants de l'exercice 2010. L'événement majeur qui a conditionné au moins la moitié de l'année c'est qu'on a été sur six mois de l'année en consultation, ce qui nous a bien occupés et qui a peut-être supprimé quelques projets qu'on a pu avoir sur la fin de l'année. C'est un événement qui est à noter sur cet exercice.

Deuxième point sur lequel j'insiste : nous avons eu, dans le cours de l'année plusieurs services nouveaux qui ont démarré, soit à l'essai soit définitifs, certains ont même démarré et se sont arrêtés. Nous avons eu également la nouveauté et à mon avis la principale de l'année, c'est un troisième véhicule sur le service handibus, sur le transport de personnes à mobilité réduite, troisième véhicule que vous avez décidé à partir de septembre et qui a une incidence sur quelques résultats de l'exercice. Ce troisième véhicule donne toute sa puissance maintenant. Il y a eu un démarrage relativement lent, le temps que cela se sache. Il nous permet de transporter un peu plus de monde et surtout d'aller chercher des personnes à mobilité réduite plus loin. L'A.P.F. c'est-à-dire l'Association des Paralysés de France ayant déménagé, c'est plus éloigné, cela fait plus de kilomètres mais cela nous permet d'aller chercher des gens sur les communes limitrophes de l'agglomération. Plus 12 % de personnes en mobilité réduite sont transportées.

Le constat que l'on peut faire sur les services qui marchent bien : j'insiste sur la navette électrique du centre ville qui fonctionne à plein pot, qui serait parfois même limitée en termes de capacité et de fréquentation, c'est un succès qui ne se dément pas année après année et qui continue à croître. Il y a également la navette du marché qui est maintenant totalement opérationnelle et qui marche bien tous les jeudis matins.

Au cours de cet exercice, vous avez décidé et il a été mis en place la poursuite de la rénovation du parc de véhicules. A ce jour, sur le parc propriété du Grand Tarbes c'est-à-dire celui qui est exploité par Kéolis Grand Tarbes et non par ses sous-traitants, nous sommes à 18

bus sur 24 au parc qui sont accessibles et qui répondent aux normes, à la fois environnementales et aux normes d'accessibilité en prévision de la loi de 2015, donc cela fait 75 % et les perspectives d'investissements telles qu'elles se dessinent font qu'on sera aux normes sans aucun problème en 2015. L'accent devra être mis maintenant sur les véhicules des sous-traitants qui sont leur propriété et qui sont plus anciens et c'est à ce niveau là que le travail doit se passer.

Sur l'année 2010, les trois grands chiffres que vous retrouverez dans le document qui vous est donné : en termes de kilomètres, nous avons fait 2,77 % de plus qui s'expliquent principalement par les services dont je vous parlais qui ont été mis en place, qui n'ont généré que 0,36 % de voyages en plus et 2,48 % de recettes. Cela peut paraître un résultat pas très bon parce que si on fait des kilomètres pour transporter pas grand monde, ce n'est pas terrible mais je rappelle qu'un des gros postes, c'est le transport de P.M.R. réduit à une, deux personnes, parfois trois dans le véhicule pour faire beaucoup de kilomètres. C'est la « rançon » du service P.M.R.

Les autres services ont eu des résultats variés, certains plus faibles d'autres meilleurs en termes de fréquentation.

Puisqu'on est plutôt vers la fin du contrat, je vais me permettre de mettre en rapport les chiffres qui sont dans le rapport également sur les sept ans qui se sont écoulés du contrat. Ont été générés 15 % de kilomètres en plus par rapport à ce qu'était le réseau à l'origine et ceux-ci ont généré 30 % de voyages en plus sur les sept ans et 24 % de recettes. Cela veut dire que les lignes qui ont été décidées ont été bien choisies puisque cela a généré des voyages et en plus, moins de recettes que de voyages cela veut dire que c'étaient des lignes productives. Donc le résultat est plutôt satisfaisant.

Sur les postes que vous verrez dans ce rapport, il y a trois points sur lesquels j'insiste qui sont la sécurité sur le réseau, on n'a pas de problème majeur de sécurité. L'année dernière je vous avais dit qu'on commençait à en avoir, cela a été un peu étouffé dans l'œuf et je crois que cela vient d'un partenariat efficace entre les élus quand ils sont concernés, votre délégataire et les services de police. Il y a eu des procédures qui ont été mises en place qui fonctionnent bien pour que, quand il y a problème, le relais soit passé et que ce soit vite géré. C'est un plan d'ensemble et le préfet vient de faire signer à tous les transporteurs du département le même type de convention que ce qu'on fait actuellement sur la zone du Grand Tarbes.

Nous avons également développé des opérations promotionnelles sur le réseau, des collaborations sont mises en place avec l'Office de Tourisme, notamment, une convention a été signée avec les deux directeurs pour que nous soyons le relais de l'office et que l'office soit le relais de nos actions. De même nous participons aux travaux de Tarbes Happy City de l'Office du Commerce et de l'Artisanat du centre ville.

Autre point significatif : les accidents. Nous sommes en baisse significative sur le nombre d'accidents, notamment les accidents responsables. Sur les trois quatre premières années du contrat, il y en avait de l'ordre de 15 par an, la moyenne cette année et l'année précédente également a été de 3. C'est quelque chose de significatif et nous sommes également en baisse, tous types d'accidents confondus, de 2009 à 2010.

Comme il faut un point qui est un peu plus gris, c'est la qualité, au terme de l'enquête satisfaction, nous avons des résultats qui sont plus contrastés cette année. Sur quatre

indicateurs, nous en avons trois qui sont en légère baisse, ce n'est pas catastrophique, on passe grosso modo de 93 % de satisfaction à 90.

M. MARQUIS : Il y a un bémol, on a tiré les leçons et fait le nécessaire. Il y a quand même un point, c'est que la propreté telle qu'elle a été évaluée, c'était la propreté extérieure des bus et l'enquête satisfaction a été faite à un moment de panne du portique de lavage. Donc cela a pu jouer. On n'a pas trop de remarques sur la propreté intérieure mais il faut rester vigilant et on est en train de s'en occuper en terme de contrat avec des prestataires externes.

On a regardé ce que cela peut donner sur les deux ou trois réseaux comparables, on est dans une très bonne moyenne. Je crois que vous connaissez bien le conducteur et on n'a pas trop de souci à se faire.

Nous avons mis des plans d'action sur les trois postes de qualité qui sont en légère baisse et nous sommes vigilants.

Pour conclure, je vais dire un petit mot sur les comptes présentés à la fin du rapport de synthèse. Nous avons une contribution forfaitaire, c'est à dire ce que nous verse le Grand Tarbes, qui est en augmentation de 2,2 % pour l'année 2010 par rapport à 2009 qui sont répartis en 1,6 % dus au titre de l'actualisation suivant la formule contractuelle, c'est à peu près en phase avec l'inflation, donc je pense qu'il n'y a pas trop de soucis là-dessus et les 0,6 % complémentaires, ce sont les nouveaux services qui appelaient rémunération.

Le résultat net du réseau est à plus de 3,73 %, 148 000 € qui est dans la moyenne supérieure des augmentations qu'on a pu avoir sur les quatre dernières années.

Voilà très rapidement brossé le tableau 2010. Je peux répondre à vos questions si vous le souhaitez.

M. TREMEGE : Merci M. MARQUIS. Je voudrais profiter de ce rapport pour dire à l'ensemble de nos collègues du conseil communautaire que, suite à la procédure de délégation de service public qui, vous le savez puisque je m'en suis déjà expliqué, a quand même été un peu longue, j'ai décidé de retenir la candidature de Kéolis qui poursuivra donc sa mission.

Je vais vous rappeler le déroulement de la procédure telle qu'elle va s'effectuer dans les prochains mois. Le rapport sera transmis au conseil communautaire avec limite d'envoi du 30 août. Le conseil communautaire délibèrera sur le choix que je propose le 23 septembre mais c'est le choix du président, je vous l'annonce, il n'y a pas de surprise. Nous transmettrons cette délibération au Préfet puis ensuite il y aura toute la procédure traditionnelle : signature du contrat, publicité, etc...

Je profite également de notre discussion sur ce sujet pour vous poser M. MARQUIS une question que beaucoup m'ont déjà posée. Il serait intéressant, alors que vous venez de nous présenter les comptes de la délégation qui présentent un résultat de 3,73 %, 148 000 € que vous puissiez nous dire, parce que nous on s'inquiète sur la qualité du service à venir, en vertu de quels critères de gestion votre société a pu nous faire une nouvelle proposition pour la délégation future. Je viens de dire que le choix était fait, donc pas de discussion possible. Sur une diminution très significative de notre contribution de plusieurs centaines de milliers d'euros, je crois qu'il serait important que vous puissiez dire à l'ensemble des membres du conseil comment votre société va faire pour qu'il en soit ainsi sans que demain vous nous présentiez des comptes déficitaires, nous demandant une augmentation de notre contribution.

Je tiens à dire tout de suite, tant que je serai là, que je n'accepterai pas d'avenant lié aux résultats sauf si dans le même temps, nous sommes convenus d'une amélioration du service rendu au public, cela va de soi. Mais toute chose égale par ailleurs, j'ai fait le choix que je viens de dire à mes collègues, je dis d'ores et déjà pour que tout soit clair, que je n'accepterai pas le moindre avenant.

M. MARQUIS : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de cette confiance qui nous honore et cela nous fait plaisir parce que c'est le résultat d'un travail d'équipe qui voit là son aboutissement, l'aboutissement étant plutôt au mois de septembre.

Sur l'offre qu'on a pu présenter, elle a été axée autour de trois principes dictés par le groupe Kéolis. Tout d'abord, nous avons procédé à un balayage complet de nos coûts pour déterminer des économies possibles. Il y en a, ce serait un peu malvenu de notre part de vous dire que depuis 15 ans qu'on est là on a quand même balayé tous les coûts. Quand je parle de balayer j'ai un exemple qui me vient en tête, le coût de la prestation de nettoyage, même si elle a une enquête satisfaction qui n'est pas terrible et balayer ce poste de coût nous permet de réduire la voilure.

Deuxième aspect, nous avons procédé, ce qui se fait dans tous les appels d'offre, à une prévision de recettes, nous avons prolongé la tendance que l'on peut avoir en termes de recettes commerciales sur le réseau par rapport à ce que l'on peut connaître depuis une bonne année. On n'a pas prolongé pendant 7 ans et 8 mois parce que c'est la durée de contrat sur la maintenance mais nous avons actuellement une augmentation non négligeable des recettes commerciales liée probablement à l'augmentation du prix des carburants. Les gens viennent sur le réseau. Dans le rapport d'activité on ne le voit pas tellement parce que les recettes étaient plutôt en baisse sur la première partie de l'année 2010 et en augmentation sur la deuxième et si on continue sur cette tendance, nous sommes relativement raisonnables à ce niveau, cela nous permet de baisser la contribution forfaitaire que vous aurez à nous payer puisque les deux sont des vases communicants.

Il faut dire aussi que nous sommes dans une période où le contexte commercial sur nos métiers est vif, il y a eu des passations de gros marchés d'un exploitant vers l'autre, notre principal concurrent a perdu un marché significatif dans notre grande région et on est attaqué de partout. La politique du groupe Kéolis c'est surtout de ne pas répondre de manière négative, d'abord on n'en n'a pas le droit et ce n'est pas le genre de la maison mais par contre, de réduire la marge jusqu'à un seuil acceptable et positif mais qui nous permette d'envisager de reconduire le contrat.

Je vous rassure, nous n'avons ni l'intention de vous demander des avenants parce que l'on perd de l'argent, des avenants pour un développement du réseau si vous le voulez bien peut-être mais on n'a pas l'intention de perdre de l'argent indéfiniment et on pense que les actions qu'on pourra mener pourront nous permettre de rétablir un niveau de marge acceptable.

M. TREMEGE : Merci pour ces précisions, vive la concurrence et dommage que les balayages n'aient pas été effectués plus tôt !

Est-ce qu'il a des questions sur ce rapport concernant la délégation du transport ? Pas de questions. Je vais passer la parole à M. BONNEMAISON, rapporteur, qui va nous présenter la délibération n° 5 qui sera soumise à notre approbation.

Lecture de la délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. TREMEGE : Nous reprenons l'ordre normal de l'ordre du jour et je passe la parole au président de la commission des finances qui va nous présenter le compte administratif 2010 du budget principal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 BUDGET PRINCIPAL

M. BRUNET : Je vais vous présenter les comptes administratifs de notre budget principal et de nos budgets annexes. Je vous propose de vous reporter à la présentation synthétique qui en a été faite.

Présentation synthétique des comptes administratifs 2010.

M. TREMEGE : Il y a une question qui a été posée sur la plateforme C.R.C.C. Nous, nous avons inscrit notre engagement. C'est un projet très important pour l'agglomération et pour le département. Nous avons inscrit notre engagement, nous en avons parlé lors de la présentation du budget. Vous voyez que rien n'a été réalisé jusqu'à présent, ni en 2010 ni en 2011. Nous attendons l'engagement du Conseil Régional. Les choses avancent. Catherine LOMBARD, est-ce qu'on peut dire quelque chose sur les discussions sur le C.R.C.C. Cela avance dans le bon sens ou non ?

Mme LOMBARD : Oui, cela va dans le bon sens puisque la Région a donné son avis favorable sur le principe. Maintenant il reste à monter le dossier technique et lancer l'expertise, notamment au regard de la relation que nous avons avec l'ENIT.

M. TREMEGE : C'est une très bonne chose. Il est peu probable qu'on dépense 440 000 € d'ici la fin de l'année quand même.

M. BRUNET : Merci M. le Président. Effectivement, il en va sur ce dossier comme sur d'autres, beaucoup de nos opérations sont des opérations partenariales, tous les engagements ne dépendent pas que de nous. On note néanmoins que sur 2010 nous avons un taux de réalisation qui a progressé par rapport à celui constaté en 2009. C'est la conclusion que je voulais apporter sur ce chapitre des investissements.

Pour mémoire et pour conclure ce diaporama, je crois que nous avons quelques informations à donner à nos collègues sur les travaux sur les bâtiments du Grand Tarbes eux-mêmes : le siège, la climatisation, la bibliothèque Louis Aragon, la ludothèque et l'école de musique de Bordères. Vous voyez que nous avons engagé des opérations d'entretien de notre patrimoine.

Nous revenons maintenant à la lecture certes plus aride mais néanmoins nécessaire des tableaux en page 3 du document de synthèse.

M. TREMEGE : Le débat est ouvert. Qui souhaite intervenir sur ce compte administratif ?

M. FROSSARD : Nous n'avons pas de grandes observations à formuler et je vous dirai que nous voterons ce compte administratif tout en faisant remarquer que le taux de réalisation de 57 % est un taux que je qualifierai d'honnête mais je voudrais rappeler aussi, comme vous saviez nous en faire la remarque, qu'en 2007 nous étions à 53 %, c'était des taux qui étaient aussi honnêtes. Je voulais simplement faire cette petite mise au point.

Ce qu'on peut remarquer aussi, c'est des restes à réaliser importants : 8 750 000 € de restes à réaliser pour 5 427 000 € de réalisés, c'est un pourcentage important : 62 %.

Voilà les remarques qu'on peut faire.

M. TREMEGE : Merci M. FROSSARD. Je prends votre remarque avec un petit sourire, bien sûr, c'est le jeu traditionnel sauf qu'on vient de vous présenter le détail des restes à réaliser, vous avez vu que parmi ceux-ci il y a des chantiers très importants sur lesquels nous sommes en attente de la réunion de l'ensemble des partenariats pour commencer.

Je sou mets ce compte administratif à votre approbation.

Le projet de délibération est adopté.

M. TREMEGE : M. le Président BRUNET, vous pouvez maintenant nous présenter les comptes administratifs des budgets annexes jusqu'au Haricot Tarbais puis on verra les questions qu'il y aura. Je demanderai peut-être d'abord à M. BONNEMAISON s'il veut bien présenter le compte administratif du budget annexe des transports puis M. BRUNET reprendra la parole ensuite.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le compte administratif de ce budget annexe est adopté.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE TELESITE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET ANNEXE COOPERATIVE DE L'HARICOT TARBAIS

M. BRUNET : Vous savez que sur cet exercice, on en avait parlé lors de précédentes séances de ce conseil communautaire, nous avons fait l'objet de demandes du trésorier et suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes puisque le contrat passé avec la Coopérative du Haricot Tarbais, qualifié de crédit bail a été requalifié en location vente, étant entendu que l'établissement public de coopération intercommunale ne peut pas être un crédit bailleur. Donc cela nécessite cette régularisation des écritures.

Lecture de la délibération.

Les budgets annexes sont adoptés.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2010

Le compte de gestion du budget principal est adopté.

AFFECTATION DU RESULTAT POUR LE BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 POUR LE BUDGET ANNEXE TELESITE

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 POUR LE BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 POUR LE BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES

AFFECTATION DU RESULTAT 2010 POUR LE BUDGET ANNEXE COOPERATIVE HARICOT TARBAIS

AFFECTATION DU RESULTAT 2010. BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les budgets annexes sont adoptés.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le budget principal est adopté.

BUDGET ANNEXE TELESITE – DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES – DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES – DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE COOPERATIVE HARICOT TARBAIS – DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Les budgets annexes sont adoptés.

VENTES DE PARCELLES A DES ENTREPRISES SUR LES PHASES 2 ET 3 DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

Le projet de délibération est adopté.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIALE : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Le projet de délibération est adopté.

ECOLES DE MUSIQUE DU GRAND TARBES (HORS CONSERVATOIRE HENRI DUPARC) : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME TARIFAIRE UNIQUE – MODIFICATION DES TARIFS DE JOSEPH KOSMA ET MAURICE RAVEL

Le projet de délibération est adopté.

MODIFICATION DE TARIFS – CONSERVATOIRE HENRI DUPARC DU GRAND TARBES – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE A RAYONNEMENT

Le projet de délibération est adopté.

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (19 h 30 hebdomadaires et 18 h 30 hebdomadaires)

Le projet de délibération est adopté.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET ET D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS PRUCD SITUES 40 BOULEVARD LACAUSSADE A TARBES

Le projet de délibération est adopté.



M. TREMEGE : Je souhaite évoquer un sujet, vous avez sur la table une copie de la lettre que j'ai reçu de M. le Préfet concernant le passage des gens du voyage.

Nous sommes confrontés à ce problème régulièrement et je dois dire en ce qui concerne les aires de grands passages, nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'apporter une réponse jugée comme correcte.

ASF avait décidé de refuser jusqu'à présent la mise à disposition du terrain qui nous a servi les années précédentes pour accueillir certains passages parce que d'autres refusaient absolument d'aller sur le site considérant qu'il n'était pas aménagé comme il convenait, ce qui n'est pas faux.

Devant des incursions massives récentes, M. le Préfet vient de prendre un arrêté de réquisition, ce qui nous annonce de nouvelles arrivées dans une dizaine de jours. Nous proposerons bien évidemment ce terrain, mais il n'est absolument pas sûr que ces gens du voyage acceptent ce service sur ce terrain.

En désespoir de cause, j'ai fait aménager une partie des terrains se trouvant sur la zone d'activités d'Ibos, de la phase 3, non encore aménagés. On l'a fait nettoyer, couper l'herbe etc..., nous avons eu jeudi dernier au téléphone le Pasteur qui venait avec une centaine de caravanes et nous lui avons dit que l'on était en train d'aménager un terrain sur lequel on va faire venir l'électricité et installer une citerne d'eau.

Il n'a pas pu venir voir ce terrain mais les cent caravanes sont arrivées dimanche. Là, les personnes d'astreintes leur ont montrés le terrain que nous avons aménagé. Ils s'étaient installés d'emblée sur les deux terrains de foot de la Gespe, alors que nous avions fait des aménagements pour qu'ils ne puissent pas passer, ils ont tout poussé avec leur 4x4 et ils se sont installés. Je passe la parole à Patrick LACOSTE.

M. LACOSTE : Suite à cette installation, lundi nous avons reçu la délégation pour négociation. Nous leur avons dit que nous avons un terrain aménagé sur la ZAC d'Ibos mais ce terrain là ne convient pas.

Ils nous ont dit : « Non ça ne va pas, ce n'est pas bien, il nous faut un terrain engazonné ».

C'est quand même un terrain de trois hectares et demi et ce n'est pas si facile de trouver un terrain de cette taille là dans une agglomération. La deuxième contrainte c'est qu'ils veulent de l'herbe parce les cailloux ce n'est pas assez bien, cela risque d'abimer les voitures et les caravanes. Nous n'avions pas d'autre solution à leur proposer que ce terrain là.

Entre temps, on a reçu l'arrêté de réquisition de la préfecture pour le terrain des ASF, on leur a proposé le terrain, ils connaissent le terrain mais ça ne leur convient pas.

C'est quand même des demandes assez importantes. Pour ce qui est des réseaux, il faut des débits d'eau conséquents ainsi qu'une puissance électrique qui nécessite au moins un tarif jaune et qui n'est évident à trouver et à mettre en place.

Pour l'autre terrain on avait réquisitionné un groupe électrogène à Pau qui pouvait supporter la puissance qui était demandée. Le fournisseur est en attente de notre coup de fil. On l'a mis là où ils se sont installés mais c'est vrai que c'est des contraintes assez lourdes en termes d'aménagement.

M. TREMEGE : Voilà la problématique. Face à cette incursion, ces cent caravanes qui se sont installées sur les deux terrains de football de la Gespe et considérant qu'il y avait des compétitions qui étaient prévues dans les jours suivants sur ces terrains, il a fallu que nous trouvions de toute urgence une solution.

Evidemment, ce qu'ils veulent, c'est aller au centre de loisirs de Bours qui n'est pas disponible ; ce n'est pas non plus une aire de grand passage car c'est un centre de loisirs. Il y a cette semaine un nombre important d'enfants qui y séjournent et je leur ai dit qu'il était impossible de les accueillir sur ce centre au vu de toutes les manifestations prévues dans les quinze jours qui viennent.

Il a fallu trouver une solution. J'ai, à un moment donné, pensé à leur dire d'aller voir autour du lac de Soues mais je me suis dit que cela ne ferait pas plaisir à Roger LESCOUTE. Je me suis dit qu'on pourrait aussi leur faire voir les terrains de foot d'Orleix qui ne sont pas mal non plus mais cela n'aurait pas fait plaisir à Charles HABAS puis j'ai pensé que derrière la

salle des fêtes de Sarrouilles il y avait un joli terrain mais il ne fait pas trois hectares et cela ne ferait pas plaisir à Michel JOUANOLOU et ainsi de suite, je peux continuer, vous avez compris le message. Néanmoins il a fallu que je trouve une solution.

Ils sont sur un stade où il y a deux terrains de foot qui servent pour les jeunes, or nous sommes encore propriétaire d'un terrain de sport qui ne sert pas et par surcroît est entouré d'un mur et j'ai dit, et j'assume l'entière responsabilité de la décision que j'ai prise, qu'on n'avait pas d'autre choix, on va voir si on peut leur proposer le stade Jules Soulé. C'est ce qu'on a fait, on a fait tondre le stade Jules Soulé, ce qui a fait plaisir aux riverains mais ils ont vite déchanté quand ils ont vu arriver les caravanes et on a installé l'eau et l'électricité pour deux semaines.

J'ai reçu une lettre d'un riverain que je comprends parfaitement, j'accepte toutes les critiques mais j'aimerais bien que ceux qui formulent des critiques proposent des solutions.

J'ai répondu tout de suite à ce riverain et je lui ai expliqué la problématique que je viens d'exposer, je lui ai donné une copie de la lettre du Préfet qui démontre l'incapacité de trouver une solution et je lui ai dit « je suis sûr que Jules Soulé me pardonnera d'avoir mis à disposition de ces caravanes, de ces évangélistes, un terrain de sport qui ne sert pas pour pouvoir libérer deux terrains de sport qui servent aux jeunes de notre agglomération, je dis bien de notre agglomération, ce n'est pas que les jeunes de Tarbes qui pratiquent le football sur les deux terrains de la Gespe.

Voilà la solution que j'ai malheureusement été obligé de trouver. Si vous en avez d'autres pour l'avenir parce que ceux qui vont arriver, qui ne vont pas vouloir ASF, je ne sais pas où je vais les mettre. Par contre, je prends l'engagement que je ne proposerai plus Jules Soulé et je vais éviter aussi d'accueillir sur le centre de loisirs de Bours, c'est un centre de loisirs pour les enfants et pas une aire d'accueil.

Je vous ai distribué la lettre du Préfet, je ne sais pas si vous avez eu le temps de la lire. Il y a un constat de quasi impossibilité, un constat d'échec. Le Préfet nous a invités, tous les Maires de l'agglomération et au-delà, à une réunion en disant « je vais trouver une solution » et en sortant il n'y avait pas de solution.

Je vous propose que nous puissions mandater un cabinet, un agent d'affaires ou un agent immobilier en lui disant « cherchez nous un terrain de trois hectares, pas trop loin, entre Tarbes et Lourdes, au Sud, au Nord, à l'Est, à l'Ouest, qui serait isolé, qui ne soit pas entouré de maisons, qui puisse être protégé par des arbres et que nous pourrions proposer d'acheter pour aménager cette aire de grand passage qui nous permettrait de régler enfin le problème. Nous demanderions que la subvention de 114 000 € nous soit versée à cet effet.

Je n'ai pas d'autre solution, si vous en avez, je suis preneur. Pardon Eric, pardon à Geneviève ISSON d'autant plus que je n'ai pas pu la joindre le lundi matin et elle s'est trouvée confrontée à l'incursion avant que j'ai pu la prévenir, ce qui n'était pas l'idéal.

M. FOURCADE : Comme vous j'étais à la réunion qu'avait initié M. le Préfet. Le problème c'est que l'étude a déjà été faite, la D.D.E. a déjà prévu les espaces pour mettre l'aire de grand passage. Il faut savoir que les maires concernés, celui de Juillan, et ceux de la C.C.O. en particulier, ne veulent pas des gens du voyage dans leur secteur. De toute façon, ce n'est que

partie remise, si on ne peut mettre les gens dans ce secteur donc il faudra bien trouver un autre secteur.

M. TREMEGE : Je viens d'évoquer le sujet, merci de la précision M. FOURCADE. Quand je dis que je vais vous demander l'autorisation pour qu'on puisse mandater quelqu'un, peut-être qu'il ne trouvera rien. Je pense à des terrains privés. Ce que le Préfet n'a pas réussi, nous on ne le réussira pas. On ne va pas aller voir les maires de Chis, de Bazet etc... en disant « est-ce que vous avez un terrain à nous vendre », ce sera chaque fois un refus. Je parle de terrains privés qui seraient isolés par rapport aux habitations dans le village, qui pourraient être protégés et pas trop loin non plus parce que je n'ai pas envie que demain, si on trouve un terrain et qu'on l'aménage et que ces personnes nous disent « c'est trop loin de Tarbes, on ne veut pas y aller ».

M. LACOSTE : Je voudrais ajouter une chose parce que trouver un terrain c'est la solution idéale mais il faut faire très attention, la desserte des réseaux est aussi importante, notamment les problèmes d'électricité et cela c'est une contrainte forte. Si un terrain n'est pas équipé, ils n'iront pas, ils me l'ont dit l'autre jour, c'est des gens qui fonctionnent avec des prestations, ils veulent tout quand ils arrivent sur le terrain.

M. TREMEGE : Si on trouve un terrain, on sera obligé de l'équiper, il faudra qu'on l'aménage et qu'il puisse correspondre à leurs exigences, ce qui est quand même malheureux.

M. BOUBEE : Pourquoi ce serait nous qui devrions trouver un terrain ? C'est un problème de solidarité départementale me semble-t-il. Je comprends que c'est une difficulté d'accueillir sur le territoire d'une commune un tel équipage mais pourquoi c'est à nous de trouver un terrain en dehors du périmètre de Grand Tarbes ? Pourquoi le financerions-nous ?

M. TREMEGE : Je n'ai pas dit que nous le financerions, j'ai dit qu'il y avait un crédit de 114 000 € sur les fonds d'état, si on trouve la solution on dira les 114 000 € vous nous les donnez, on serait en quelque sorte maître d'ouvrage délégué de la part de l'état pour réaliser.

Et pourquoi je propose ça ? Parce c'est nous qui subissons la conséquence, moi sinon, je vais les laisser aller au stade Jules Soulé et, Séméac va me dire « ras le bol » ou alors je vais dire « allez sur le terrain de sport d'Aureilhan ou d'ailleurs ».

Je ne cherche pas à les défendre, honnêtement, je m'en passerais de ce problème. Bien sûr il faut expliquer aux riverains que ce ne sont pas des gens du voyage au sens où on peut l'entendre, ce sont des évangélistes. Moi, je les ai déjà accueillis à Bours plusieurs fois, et ils sont respectueux des lieux. Ils vont nous restituer les lieux dans l'état où on leur aura livré.

Avec d'autres groupes de Gens du Voyage, on a eu une incursion à Bours, ils ont forcé la porte, ils sont restés pendant presque 1 mois et il faut voir dans quel état ils nous ont rendu le centre de loisirs, c'était honteux, je vais pas vous donner de détails.

Si vous avez d'autres solutions, je suis preneur.

M. BARROUQUERE-THEIL : Ça fait des années que l'on a le même problème, ça fait plusieurs préfets qui se cassent le nez là-dessus. Donc, je crois qu'il faut quand même bouger. Toutes les populations sont ennuyées, et je ne suis pas forcément toujours d'accord avec vous

M. le Président, mais il me semble que la solution que vous proposez est une piste qui mérite d'être exploitée.

Je pense qu'une fois qu'ils seront partis, il faudra quand même sans doute le nettoyer.

M. TREMEGE : Ils ont pris l'engagement de nous restituer le terrain en état, on a mis des bennes pour les poubelles, on a mis tout ce qu'il faut. Moi, je vous dis qu'avec eux, on n'a jamais eu de problèmes.

C'est justement parce qu'il y a quasi impossibilité que je dis « aidez-moi » et si autour de vos communes vous connaissez des terrains privés qui pourraient réunir ces conditions et que les propriétaires puissent être vendeurs de ces terrains, des terrains isolés, loin des habitations, et qui puissent être abrités, que nous, on apporte la solution parce personne ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Sinon je vais mandater un professionnel pour qu'il nous cherche deux ou trois hectares dans un périmètre de cinq ou six kilomètres autour de Tarbes par exemple.

M. PAUL : Le SCOT TOL qui a la responsabilité et la compétence de cette aire de grand passage a proposé de réunir tous les maires qui bordent la route de Lourdes puisqu'il fallait que celle-ci soit située entre Tarbes et Lourdes.

Ils sont tous d'accord, et on va organiser prochainement cette réunion et il y en a deux qui m'ont dit « on a la solution », ce n'est pas possible, « si, si on a la solution, mettez-les à Juillan » !

M. TREMEGE : Je ne vois pas de raisons objectives à ce que la réunion qui sera organisée dans le cadre du SCOT TOL avec les mêmes que celle qui a été organisée par M. le Préfet aboutisse à un résultat différent.

On va essayer de trouver une solution et acheter un terrain quelque part. Je vais même plus loin, même si au-delà des 114 000 € alors que ce n'est pas de notre compétence, s'il faut qu'on fasse un geste, je vous demanderais qu'on le fasse pour régler ce problème.

Voilà ce que je voulais dire à ce sujet en présentant mes excuses à Séméac mais honnêtement, je n'ai pas eu d'autre solution et finalement je trouve que ce n'était pas une si mauvaise solution que ça, parce qu'ils sont abrités et il n'y a que les personnes d'en haut qui voient, et au jour d'aujourd'hui il y a des malheurs bien plus graves que de voir un chapiteau.

Etes-vous d'accord pour suivre cette démarche ?

L'assemblée émet un avis favorable.